

2 S PLUS

Titres de créance présentant un risque de perte en capital Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé) Eligibilité: Contrat d'assurance vie et de capitalisation, Compte titres

Le produit est émis par Morgan Stanley & Co international PLC (S&P: A, Moody's: A3) et soumis au risque de défaut de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse.

Objectifs d'investissement

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avec 2 S Plus, l'investisseur privilégie un produit adossé aux actions Saint Gobain et Schneider Electric. Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de ces actions, dividendes non réinvestis.

Chaque année, si les deux actions sont stables ou en hausse par rapport à leur niveau initial en date d'observation, le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 8% par année écoulée depuis le lancement.

A l'échéance, en cas de baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (exclu) d'au moins une des deux actions et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'action la moins performante. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse des actions jusqu'à -40% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de celles-ci.

POINTS CLÉS

- ▶ Un mécanisme de remboursement anticipé du capital activable automatiquement de l'année 1 à 7, si les deux actions sont stables ou en hausse par rapport à leur niveau initial à l'une des dates d'observation.
- ▶ Un gain de 8% par année en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé entre l'année 1 et 7 ou si aucune des deux actions n'a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date d'observation de l'année 8.
- ▶ Une perte en capital (d'au moins 40%) à l'échéance dans le cas où au moins une des deux actions enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la valeur nominale de 2 S Plus, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes «Capital» et «Capital Initial» utilisés dans cette brochure désignent cette valeur nominale. Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley & Co International PLC.

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- ▶ Dès qu'à l'une des dates d'observation de l'année 1 à 7, les deux actions sont stables ou en hausse par rapport à leur niveau initial ou si les deux actions n'ont pas baissé de plus de 40% par rapport à leur niveau initial en date d'observation de l'année 8, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit un gain de 8% par année écoulée.
- ▶ L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial par anticipation en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à l'une des dates d'observation.
- ➤ Si le niveau de chacune des deux actions n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial en date d'observation de l'année 8, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial.

INCONVÉNIENTS

- ▶ Le produit est soumis au risque de défaut de Morgan Stanley & Co International PLC.
- ▶ Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. A l'échéance, dans le cas d'une baisse de plus de 40% d'au moins une des deux actions depuis le lancement, l'investisseur est exposé à une perte en capital d'au moins 40%.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15/12/2014, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- ▶ Le rendement de 2 S Plus à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action la moins performante autour du seuil de -40%. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante des actions sous-jacentes.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions.
- ▶ Le gain annuel étant plafonné à 8% par année, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse des actions.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

De l'année 1 à 7, en date d'observation, si les deux actions sont stables ou en hausse par rapport à leur niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial + un gain 8% par année écoulée

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L ECHEANCE¹

Le 15 décembre 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

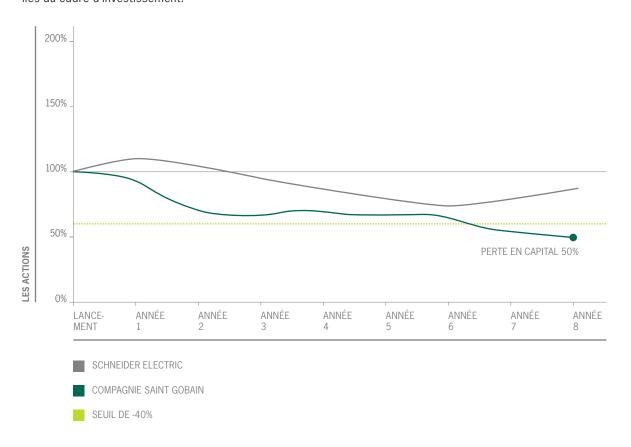
Cas favorable	Si aucune des deux actions n'a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit :
	L'intégralité du capital initial + un gain de 64%
Cas défavorable	Sinon, si au moins une des deux actions a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit :
	Le capital diminué de la baisse de l'action la moins performante. L'investisseur subit une perte en capital

¹ Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc présenter un risque de perte en capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE D'UNE DES ACTIONS SUPERIEURE A 40%

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

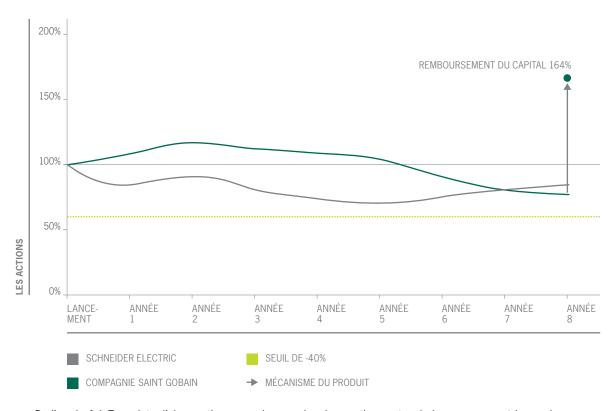


- ▶ De l'année 1 à 7, en date d'observation, au moins une des deux actions est en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 8 ans, l'action la moins performante a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial (-50%). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse de cette action, soit 50% du capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.
- ► Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -8,3%.

Le rendement de 2 S Plus est donc très sensible à une variation de l'action la moins performante autour du seuil de -40%.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DES ACTIONS INFÉRIEURE À 40%

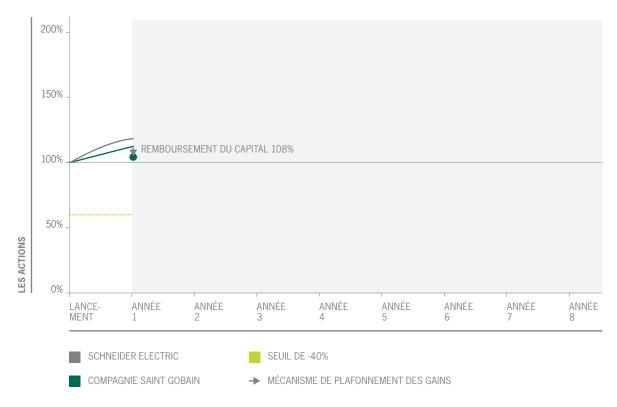
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



- ▶ De l'année 1 à 7, en date d'observation, au moins une des deux actions est en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ A l'issue des 8 ans, aucune des deux actions n'a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit le capital initial et un gain de 64%, soit 164% du capital initial.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6,3%.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

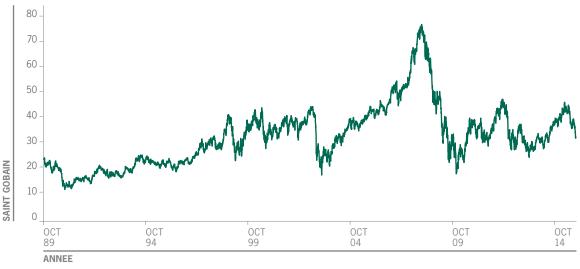


- ▶ A l'issue de l'année 1, en date d'observation, les deux actions sont en hausse par rapport à leur niveau initial: le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit en plus du capital initial un gain de 8%, soit 108% du capital initial.
- ▶ Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 7,7%.

les actions sous-jacentes

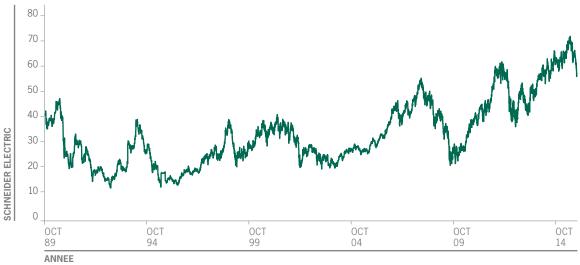
Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La Compagnie de Saint-Gobain fabrique des produits de verre et des matériaux de haute performance et de constructions tels que verres plats, produits d'isolation, conteneurs en verre, céramiques haute-performance, abrasifs, matériaux pour façades et toiture, mortiers industriels et produits de canalisation. Elle vend aussi des matériaux de construction.



Bloomberg - DU 02/10/1989 AU 13/10/2014

Schneider Electric SE fabrique des systèmes de distribution et d'automatisation pour l'électricité - disjoncteurs, gestion d'installation à distance, tableaux de contrôle, contrôleurs logiques programmables, produits de contrôle industriel, détecteurs, interfaces humain-machine et contrôle de processus. Ses produits sont vendus sous diverses marques.



Bloomberg - DU 02/10/1989 AU 13/10/2014

Caractéristiques principales

Type Titres de créance présentant un risque de perte en capital	
Emetteur Morgan Stanley & Co International PLC (S&P: A, Moody's: A	/ 3)
Code ISIN FR0012224608	
Agent de Calcul Morgan Stanley & Co International plc	
Date d'émission31/10/2014	
Prix d'émission99,81% de la Valeur Nominale	
Valeur nominale 1.000 Euros	
Periode de commercialisationEntre le 31/10/2014 et le 15/12/2014, le prix progressera au taux de 1.5% pour atteindre 1.000€ le 15/12/2014	a régulièrement
Date de lancement 15/12/2014	
Date d'echéance 29/12/2022	
Dates d'observation 15/12/2015, 15/12/2016, 15/12/2017, 17/12/2018, 16/12/2020, 15/12/2021, 15/12/2022	12/2019,
Sous-jacent Actions Compagnie Saint Gobain et Schneider Electric	
Commission de Néant souscription	
Commission de distribution En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. distributions n'excéderont pas 0.85% par an. L'investisseur et accepte que de tels frais soient retenus par le distribute d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou c sur demande	Les frais de reconnait eur. Plus
Commission de rachat Néant	
Réglement/livraison Euroclear France	

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : Le détenteur des Titres sera exposé au risque de crédit de l'Emetteur.

Risque de sortie: le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d' «Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit 2 S Plus décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au prospectus de base (en date du 19 décembre 2013) conforme à la directive 2003/71/ EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 29 octobre 2014) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www. amf-france.org». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC 61 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority (numéro d'enregistrement 165935)

Morgan Stanley

© 2014 Morgan Stanley IQFR00077.201411